

# Télétravail : le compte n'y est pas pour le gouvernement

*Le recours au télétravail face au Covid-19 n'a pas progressé de façon notable début janvier, selon un sondage Harris interactive réalisé pour le ministère du Travail, qui a jugé mardi ces résultats "pas à la hauteur de la situation sanitaire" .*

Temps de lecture : minute

---

12 janvier 2022

Pas de grand changement en vue ! Au cours de la semaine du 3 au 9 janvier, la part de télétravailleurs est restée relativement stable par rapport à la mi-décembre. Parmi les actifs ayant travaillé, 29% ont télétravaillé au moins partiellement (contre 30% la semaine du 13 au 19 décembre), et parmi les actifs pouvant télétravailler facilement, 60% ont télétravaillé au moins partiellement contre 58% mi-décembre. En Île-de-France, le télétravail a davantage progressé : 69% des actifs pouvant télétravailler facilement l'ont fait, contre 62% mi-décembre. Des chiffres relativement faibles. Néanmoins, on note que le nombre de jours télétravaillés a légèrement augmenté chez les actifs ayant déclaré télétravailler, passant de 3 jours en moyenne mi-décembre à 3,3 jours.

## Les sanctions administratives en question

Face au variant Omicron qui galope, le protocole sanitaire en entreprise prévoit depuis le 3 janvier, pour trois semaines, que les employeurs fixent "un nombre minimal de trois jours de télétravail par semaine, pour les postes qui le permettent" , nombre qui peut être porté à 4 jours par semaine. Les résultats de l'enquête ont été jugés "pas à la hauteur de la situation sanitaire" par le ministère du Travail. Il défend, au vu de ces

chiffres, la pertinence des amendes administratives prévues par le projet de loi instaurant le pass vaccinal (jusqu'à 1000 euros par salarié en cas de non respect des consignes sanitaires), arguant "qu'on ne peut pas transiger avec la protection de la santé des salariés" . Or les sénateurs, qui ont entamé mardi l'examen du texte, ont ces sanctions dans le viseur.



À lire aussi

**Télétravail : un tiers des accords collectifs ne propose qu'un jour par semaine**

Selon le sondage - réalisé auprès de 2000 actifs - 76% des Français interrogés estiment ces sanctions "justifiées" dans le contexte actuel d'épidémie de Covid. L'enquête montre par ailleurs que les personnes interrogées se sentent un peu moins protégées sur leur lieu de travail avec le protocole sanitaire, sans doute en raison de la vague du variant Omicron : 74% se sentent protégés, contre 78% mi-décembre.

*Maddyness avec AFP*

---

